

Choisir son fournisseur d'énergie pour la transition énergétique et votre portefeuille.

Chaque ménage belge peut agir sur son empreinte écologique, ses factures d'énergie et sur le modèle énergétique des prochaines années par le simple choix d'un fournisseur d'énergie. D'où vient l'électricité consommée chez vous ? Est-elle d'origine fossile et polluante ou d'origine renouvelable et propre ? Son prix est-il compétitif ?

Quel que soit votre type de contrat (à durée déterminée ou indéterminée), vous pouvez changer de fournisseur d'énergie à tout moment. Ce changement de fournisseur s'effectue sans indemnité de rupture (pour les particuliers et petits professionnels) et sans coupure d'énergie.

Vous devez cependant tenir compte d'un délai de préavis d'un mois.



Pour les propriétaires de **panneaux solaires** qui ont encore un compteur qui tourne à l'envers, il est cependant préférable de réaliser ce changement aux alentours du relevé de vos compteurs. En effet, si votre consommation est en négatif lorsque vous changez de fournisseur, elle sera remise à 0 kWh et vous perdrez votre excédent de production. Il vaut donc mieux changer de fournisseur juste après le relevé périodique de votre compteur d'électricité ou à un moment où vous n'avez pas encore produit beaucoup d'électricité en excédent.

Pour faire un choix écologique en connaissance de cause, Greenpeace analyse régulièrement les offres des fournisseurs d'électricité présents sur le marché belge. Cet outil vous permet de choisir un fournisseur en accord avec vos préoccupations environnementales et sociales. Découvrez le ici : <https://monelectriciteverte.be/>

Pour comparer les prix pratiqués par ces fournisseurs, le site [Comparateur-Energie.be](https://comparateur-energie.be) certifié par la CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) propose une analyse personnalisée basée sur votre profil de consommation et votre localisation.

Changer de fournisseur est alors très facile. Il vous suffit de contacter le nouveau fournisseur de votre choix. C'est lui qui se chargera des démarches auprès de votre ancien fournisseur.